



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Télémédecine - Zones rurales - Internet

Question écrite n° 11602

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le développement de la télémédecine. Près de 10 % de la population vit dans une commune souffrant d'une pénurie ou de l'absence de médecin généraliste. Si la télémédecine peut permettre l'amélioration de l'accès aux soins en zones urbaines et péri-urbaines, les obstacles à son développement en zone rurale sont une réalité, notamment au regard du déficit en couverture Internet à haut débit. De plus, les personnes âgées n'y auront guère accès du fait qu'elles ne sont généralement pas familières des outils informatiques alors même qu'elles sont les plus touchées par la pénurie de médecins généralistes. Aussi, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin que la mise en place de la télémédecine n'accentue pas, dans les faits, une médecine à deux vitesses.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11602

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7082

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)